

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2016**

Date de convocation : 30 mars 2016

Date d'affichage : 30 mars 2016

Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 15 votants : 18

L'an deux mil seize, le 4 avril à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Étaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Christine BOUDET, Georgette BRAZIER, Didier CABARET, Antonia CORNET, Frédéric DIDIER, Isabelle DUFLOS, Bernard GARNIER, Agnès GIL, Alain GOLETTA, Marc JOUFFRAULT, Lionel LECUYER, Alain MOURGUE, Annie POLETZ, Georgette ROUSSY.

Absents excusés : Demba DIALLO (pouvoir à Mr DIDIER), Nordine DJADAoui (pouvoir à Mme CORNET), Valérie LAMBERT (pouvoir à Mr GOLETTA), Daniel BERGIEL (pas de pouvoir).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Georgette BRAZIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

L'approbation du compte – rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2016 est approuvée à la majorité (1 abstention : Mme Boudet).

1. Approbation du compte de gestion 2015 – commune :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente le compte de gestion de la Commune émanant de la trésorerie de Louvres qui atteste les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

| | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| <i>Dépenses nettes</i> : | 2 806 181,76 | <i>Euros</i> |
| <i>Recettes nettes</i> : | 3 651 016,48 | <i>Euros</i> |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 844 834,72 | Euros |
| Report du résultat de 2014 : | 243 184,82 | Euros |
| Résultat de clôture de 2015 : | 1 088 019,54 | Euros |

Section d'investissement :

| | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| <i>Dépenses nettes</i> : | 439 234,67 | <i>Euros</i> |
| <i>Recettes nettes</i> : | 1 045 838,39 | <i>Euros</i> |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 606 603,72 | Euros |
| Report du résultat de 2014 : | - 492 596,68 | Euros |
| Résultat de clôture de 2015 : | 114 007,04 | Euros |

Résultat de l'exercice 2015 : **1 451 438,44 Euros**

Résultat de clôture de 2015 : **1 202 026,58 Euros**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité pour,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 de la Commune,

- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

2. Approbation du compte administratif 2015 – commune :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente le compte administratif de la commune en concordance avec le compte de gestion émanant de la trésorerie de Louvres dont les résultats sont les suivants :

En section de fonctionnement :

| | | |
|-------------------------------|--------------|-------|
| Dépenses nettes : | 2 806 181,76 | Euros |
| Recettes nettes : | 3 651 016,48 | Euros |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 844 834,72 | Euros |
| Report du résultat de 2014 : | 243 184,82 | Euros |
| Résultat de clôture de 2015 : | 1 088 019,54 | Euros |

Section d'investissement :

| | | |
|-------------------------------|--------------|-------|
| Dépenses nettes : | 439 234,67 | Euros |
| Recettes nettes : | 1 045 838,39 | Euros |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 606 603,72 | Euros |
| Report du résultat de 2014 : | - 492 596,68 | Euros |
| Résultat de clôture de 2015 : | 114 007,04 | Euros |

Résultat de l'exercice 2015 : 1 451 438,44 Euros

Résultat de clôture de 2015 : 1 202 026,58 Euros

Le Maire s'étant retiré,

Sous la Présidence de Monsieur MOURGUE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 de la Commune,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

3. Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2015 – commune :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Vu le C.G.C.T.,

Vu les résultats du compte administratif 2015 de la Commune qui dégage un excédent de fonctionnement de l'exercice de **1 088 019,54 €**,

Vu l'excédent d'investissement cumulé à fin 2015 de **114 007,04 €**,

Considérant la volonté d'affecter **300 000 €** en capitalisation du résultat en section d'investissement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **APPROUVE** le report en section de fonctionnement du Budget Primitif de 2016 de 788 019,54 € au titre de l'excédent de fonctionnement du compte administratif de 2015,
- **APPROUVE** le report en section d'investissement du Budget Primitif de 2016 de 300 000 € au titre de l'excédent de fonctionnement du compte administratif de 2015,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

4. Vote des subventions 2016 aux associations :

Rapporteur : Mr CABARET

Les associations dont le siège est à Vémars et les établissements publics locaux ont sollicité auprès de la commune une participation financière.

Vu le C.G.C.T.,

Vu les demandes des établissements publics locaux,

Vu les demandes des associations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **15 voix pour et 3 abstentions (Mmes Gil et Duflos, Mr Jouffrault),**

- **DECIDE** de verser une subvention à chaque association et établissement public local comme indiqué dans le tableau ci-après,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

| LIBELLE DES ASSOCIATIONS | Subventions 2016 |
|---|-------------------------|
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | 15 000,00 € |
| CAISSE DES ECOLES | 56 000,00 € |
| FOOTBALL CLUB VEMARS ST WITZ | 14 000,00 € |
| U.S.C.V. | 38 000,00 € |
| ASSOC. VEMAROISE AIDE EVEIL LECTURE | 4 900,00 € |
| A.P.E.V. | 2 900,00 € |
| CLUB 55 | 3 900,00 € |
| SOLEIL D'AUTOMNE | 2 100,00 € |
| ASSOC. VEMARS ENVIRONNEMENT ET CULTURE | 2 900,00 € |
| F.N.A.C.A. | 1 500,00 € |
| AEROMODELISME CLUB VEMARS ST WITZ | 800,00 € |
| KRAV MAGA | 1 800,00 € |
| ATELIER TALENTS VEMARS | 1 000,00 € |
| CARRE D'AS VEMARS | 800,00 € |
| KIDIJEU | 2 000,00 € |
| UNSS COLLEGE F. MAURIAC | 175,00 € |
| COLLEGE FRANCOIS MAURIAC (foyer socio-éducatif) | 175,00 € |
| LYCEE DE SAINT WITZ (foyer socio-éducatif) | 350,00 € |
| F.C.P.E. | 1 300,00 € |
| AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL | 12 000,00 € |
| AVENIR DE SURVILLIERS HANDBALL | 700,00 € |
| V.M.S | 700,00 € |
| EL DIABLO TEAM | 700,00 € |
| TOTAL | 163 700,00 € |

5. Vote du taux des trois taxes :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux suivants :

Taxe d'habitation : **15.04 %**

Taxe foncier bâti : **18.62 %**

Taxe foncière non bâti : **109.56 %**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **l'unanimité pour,**

- **DECIDE** de maintenir les taux cités précédemment pour l'année 2016,

- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

6. Vote des tarifs publics :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Vu le CGCT,

Vu la proposition faite par le Maire de maintenir les prix des services, loyers, primes et indemnités,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité pour,**

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs pour l'année 2016 conformément au tableau ci-dessous,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

| | 2015 | TAUX | 2016 |
|-------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| CONCESSIONS CIMETIERES | | | |
| 30 ans | 140.00 | 0.0 | 140.00 |
| 50 ans | 215.00 | 0.0 | 215.00 |
| Columbarium 30 ans | 300.00 | 0.0 | 300.00 |
| Columbarium 50 ans | 450.00 | 0.0 | 450.00 |
| Lutrins (jardin du souvenir) | 95.00 | 0.0 | 95.00 |
| Vacation funéraire | 25.00 | 0.0 | 25.00 |
| PHOTOCOPIES | | | |
| Page A4 | 0.25 | 0.0 | 0.25 |
| Page A3 | 0.45 | 0.0 | 0.45 |
| FAX | | | |
| 1ère page | 1.60 | 0.0 | 1.60 |
| Page suivante | 1.00 | 0.0 | 1.00 |
| LOYERS MENSUELS | | | |
| Locataire n° 1 | 332.00 | - | 332.00 |
| Locataire n° 2 | 920.00 | Cf. bail | 920.00 |
| LOYERS ANNUELS | | | |
| Locataire n° 1 | 633.33 | - | 633.33 |
| Locataire n° 2 | 16 026.00 | indice coût construction | 16 026.00 |

7. Vote du budget primitif 2016 – commune :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente et commente le Budget Primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section fonctionnement :

Dépenses : 4 129 396,54 Euros

Recettes : 4 129 396,54 Euros

Section investissement (sur-équilibre) :

Dépenses : 682 626,80 Euros

Recettes : 1 537 000,58 Euros

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré chapitre par chapitre à **15 voix pour, 1 voix contre (Mme Duflos) et 2 abstentions (Mme Gil et Mr Garnier)**,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 tel que présenté,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

8. Approbation du compte de gestion 2015 – Eau Potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente le compte de gestion de l'eau potable émanant de la trésorerie de Louvres qui atteste les résultats suivants :

En section d'exploitation :

Excédent de clôture 2015 : 37 421,33 Euros

Section d'investissement :

Excédent de clôture 2015 : 10 561,20 Euros

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **l'unanimité pour**,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 Eau Potable,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

9. Approbation du compte du compte administratif 2015 – Eau Potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente le compte administratif de l'eau potable en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie de Louvres dont les résultats sont les suivants :

En section d'exploitation :

Excédent de clôture 2015 : 37 421,33 Euros

Section d'investissement :

Excédent de clôture 2015 : 10 561,20 Euros

Le Maire s'étant retiré,

Sous la Présidence de Monsieur MOURGUE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'eau potable 2015,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

10. Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2015 – Eau Potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Vu le C.G.C.T.,

Vu les résultats du compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 Eau Potable à la section Fonctionnement, à savoir :

002 Excédent d'exploitation reporté au Budget Primitif 2016 : 37 421,33 euros

- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

11. Vote du budget primitif 2016 – Eau Potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur Mr MOURGUE présente et commente le Budget Primitif 2016 eau potable qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section exploitation : 82 300 euros

Section investissement: 62 661,20 euros

Vu le C.G.C.T.,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 eau potable tel que présenté,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

12. Modification des centres de vacances d'été – année 2016 :

Rapporteur : Mme ANDRIANASOLO

Mme ANDRIANASOLO informe l'assemblée que suite à l'annulation de 2 séjours d'été (« Funny boards et Les marins d'Oléron ») par le centre de vacances « Autrement Loisirs & voyages » en raison d'un manque de disponibilité, l'un n'a pas été remplacé et le second est remplacé par le séjour « Les surfeurs de l'Atlantique » par le même organisme et au même tarif.

Considérant qu'il convient de remplacer le séjour annulé pour les vacances d'été 2016,

Vu la délibération n° 07/2016,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **ACCEPTE** le remplacement du séjour d'été proposé par l'organisme de vacances « Autrement Loisirs et voyages » au même tarif,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions et à intervenir avec ces prestataires,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

13. Mise en place de chèques cadeaux pour le personnel non-titulaire :

Rapporteur : Mr DIDIER

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit dans la loi du 26 janvier 1984 un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Le mécanisme retenu est celui qui s'applique aux indemnités d'élus. Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le montant des dépenses d'action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale.

L'action sociale est aussi un outil de management et de gestion des ressources humaines. Elle contribue également à une amélioration sensible des conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Conformément à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution des chèques cadeaux entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir.

Considérant que les fonctionnaires bénéficient de prestations d'actions sociales par l'Amicale du Personnel et que les agents non titulaires ne bénéficient de rien,

Considérant qu'il convient d'attribuer des prestations d'actions sociales pour les agents non titulaires ayant au moins un an d'ancienneté, ainsi que pour leurs enfants âgés de moins de 16 ans,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **ACCEPTE** à partir de l'année 2015, de la mise en place des chèques cadeaux au bénéfice du personnel non titulaire présent depuis au moins un an dans la collectivité,
- **FIXE** la valeur faciale du chèque cadeau à 180 € pour l'agent, et à 50 € pour ses enfants à charge de moins 16 ans,
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision,
- **DIT** que les crédits suffisants ont été inscrits au budget communal,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

14. Assainissement : contrôle de conformité :

Rapporteur : Mr GOLETTA

Mr GOLETTA rappelle au Conseil que conformément à l'article L.133-4 du Code de la Santé Publique, la commune contrôle la conformité des raccordements des installations privées d'assainissement aux réseaux publics.

Ce contrôle s'inscrit dans une véritable démarche de lutte contre la pollution visant à supprimer les rejets directs d'eaux usées en milieu naturel, réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées, améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie.

Il est proposé de procéder à un contrôle de conformité, à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé en zone d'assainissement collectif, à l'exception des logements collectifs et des maisons individuelles contrôlées il y a moins de 5 ans, à raison du tarif de **155,05 € TTC** à titre indicatif (prix à la date de signature du contrat révisé annuellement suivant le coefficient indiqué dans le contrat).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **DECIDE** de rendre obligatoire à compter du 1^{er} mai 2016 le contrôle de conformité de raccordement des installations privées aux réseaux d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier, situé en zone d'assainissement collectif,
- **DIT** que ce contrôle sera communiqué au propriétaire et à la commune qui pourra imposer les travaux de mise en conformité lors de la vente,
- **DECIDE** de rendre obligatoire ce contrôle de conformité en cas de cession immobilière,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

15. Demande de subvention au Fonds de soutien à l'investissement public local pour la construction d'un groupe scolaire en 2 phases :

Rapporteur : Mr DIDIER

VU l'avant- projet sommaire concernant le projet de construction d'un Groupe Scolaire en 2 phases,

CONSIDERANT que l'Etat participe au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local au projet de réalisation d'un Groupe Scolaire,

CONSIDERANT que le Maître d'ouvrage doit s'engager à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local et le taux réellement attribué,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **ADOpte** l'avant - projet sommaire ci-joint annexé pour un montant de :

PHASE 1 : Ecole Maternelle – 7 Classes, un restaurant scolaire et locaux annexes

- 3.664 122,20 € H.T soit **4.396 946,64 € TTC**

PHASE 2 : Ecole Elémentaire – 12 classes, un restaurant scolaire et un Centre de Loisirs

- 5.744 163,75 € H.T soit **6.892 996,50 € TTC**

- **SOLLICITE** la participation de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local au taux maximum,
- **DIT** que le financement de l'opération s'établit comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local de 80% soit 2.931 297,76 € HT pour la PHASE 1 et 4.595 331,00 € HT pour la PHASE 2,

La différence en fonds propres de la commune soit 732.824,44 € HT pour la PHASE 1 et 1.148 832, 75 € HT pour la PHASE 2,

- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tout document s'y affèrent,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Séance levée à 20 heures 30.